



515 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE

www.aindex.fr - contact@aindex.fr

Tél. 04 74 22 84 50

SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250929-20250929-04DCC-AI
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

**SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
ET DU CLIMAT DE L'AIN
102 Boulevard Edouard Herriot
01000 BOURG EN BRESSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3 Informations complémentaires pour donner une image fidèle » exposée dans l'annexe des comptes

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250929-20250929-04DCC-AI
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

annuels concernant la demande en cours de rescrit fiscal en matière de TVA et le statut fiscal de la société SPL.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 10 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX SARL

Pascal TONNARD

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	18 282	11 284	6 998	0,58	10 655	0,68
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 400	3 558	1 842	0,15	3 642	0,23
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	179 887	109 130	70 757	5,84	98 446	6,24
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	203 570	123 972	79 597	6,57	112 742	7,15
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	752 397		752 397	62,06	1 034 609	65,59
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	568		568	0,05		
. Organismes sociaux					1 782	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices	26 063		26 063	2,15		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	27 514		27 514	2,27	5 240	0,33
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	175 000		175 000	14,43		
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	142 716		142 716	11,77	412 296	26,14
Charges constatées d'avance	8 580		8 580	0,71	10 825	0,69
TOTAL (II)	1 132 838		1 132 838	93,43	1 464 753	92,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 336 407	123 972	1 212 435	100,00	1 577 495	100,00

AINDEX

Commissaire aux Comptes

SPL ALEC AIN**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 364 200)	364 200	30,04	364 200	23,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	36 420	3,00	12 435	0,79
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	339 735	28,02		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-56 173	-4,62	363 720	23,06
Subventions d'investissement	4 040	0,33	3 382	0,21
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	688 223	56,76	743 738	47,15
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	75 000	6,19	6 235	0,40
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	75 000	6,19	6 235	0,40
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	27 862	2,30	32 365	2,05
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	236	0,02	274	0,02
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 131	8,34	80 590	5,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	65 572	5,41	71 959	4,56
. Organismes sociaux	99 977	8,25	113 261	7,18
. Etat, impôts sur les bénéfices			118 179	7,49
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 230	0,18	1 014	0,06
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	19 153	1,58	33 101	2,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			56 482	3,58
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	133 051	10,97	320 296	20,30
TOTAL(IV)	449 212	37,05	827 522	52,46
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 212 435	100,00	1 577 495	100,00

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250929-20250929-04DCC-AI
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

SPL ALEC AIN

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 059 052		2 059 052	100,00	2 198 956	100,00	-139 904	-6,35
Chiffres d'Affaires Nets	2 059 052		2 059 052	100,00	2 198 956	100,00	-139 904	-6,35
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			31 432	1,53	7 806	0,35	23 626	302,66
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			28 266	1,37	356 740	16,22	-328 474	-92,07
Autres produits			12	0,00	3	0,00	9	300,00
Total des produits d'exploitation (I)			2 118 762	102,90	2 563 505	116,58	-444 743	-17,34
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			399 527	19,40	434 343	19,75	-34 816	-8,01
Impôts, taxes et versements assimilés			135 280	6,57	159 675	7,26	-24 395	-15,27
Salaires et traitements			1 130 540	54,91	1 213 815	55,20	-83 275	-6,85
Charges sociales			415 002	20,16	448 698	20,41	-33 696	-7,50
Dotations aux amortissements sur immobilisations			44 321	2,15	43 373	1,97	948	2,19
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			75 000	3,64	6 235	0,28	68 765	N/S
Autres charges			47	0,00	800	0,04	-753	-94,11
Total des charges d'exploitation (II)			2 199 717	106,83	2 306 940	104,91	-107 223	-4,64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-80 955	-3,92	256 565	11,67	-337 520	-131,54
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			7 833	0,38			7 833	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			7 833	0,38			7 833	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			1 074	0,05	957	0,04	117	12,23
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			1 074	0,05	957	0,04	117	12,23
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 759	0,33	-957	-0,03	7 716	806,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-74 196	-3,59	255 608	11,62	-329 804	-129,02

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250929-20250929-04DCC-AI
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			227 921	10,36	-227 921	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 354	0,07	5 458	0,25	-4 104	-75,18
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 354	0,07	233 379	10,61	-232 025	-99,41
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			99	0,00	-99	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	93	0,00	2 112	0,10	-2 019	-95,59
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	93	0,00	2 211	0,10	-2 118	-95,78
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 260	0,06	231 168	10,51	-229 908	-99,44
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-16 763	-0,80	123 056	5,60	-139 819	-113,61
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 127 948	103,35	2 796 884	127,19	-668 936	-23,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 184 121	106,07	2 433 164	110,65	-249 043	-10,23
RÉSULTAT NET	-56 173 <i>Perte</i>	-2,72	363 720 <i>Bénéfice</i>	16,54	-419 893	-115,43
Dont Crédit-bail mobilier			4 517	0,21	-4 517	-100,00
Dont Crédit-bail immobilier						



Annexes aux Comptes Annuels



Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20250929-20250929-04DCC-AI
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 1 212 434,73 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -56 172,52 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Sur option, les frais d'établissements, d'un montant de 18 282 euros, ont été immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Frais de constitution	5 ans
Concessions et droits similaires	3 ans
Matériel de transport	de 1 an à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 1 an à 3 ans
Mobilier	de 3 ans à 5 ans

AINDEX

Commissaire aux Comptes

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.



3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Les Agences Locales de l'Energie et du Climat sont reconnues :

- Depuis 2015 dans l'article L211-5-1 du code de l'énergie
- Depuis 2021 dans l'article 165 de la loi Climat et Résilience. Cette dernière précise les missions d'intérêt général des ALEC regroupées en cinq champs d'action :
 - " Participer à la définition de stratégies énergie-climat territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
 - " Être opératrices des politiques publiques locales ;
 - " Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des élus et agents des administrations et des collectivités ;
 - " Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
 - " Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches

1/ Comparabilité des comptes :

L'exercice 2024 est le troisième exercice de pleine activité de la SPL AIN.



La SPL ALEC AIN porte des activités d'intérêt général confiées par ses collectivités actionnaires dans le cadre de leurs politiques publiques, notamment les Plans Climats Air Energie Territoriaux. La SPL ALEC Ain intervient en prolongement des services techniques des collectivités actionnaires, dans une relation « in house ». La relation de travail est formalisée par des contrats cadres entre la collectivité actionnaire et la SPL ALEC AIN.

Les PCA, soit 133 051 euros, concernent des actions non terminées au 31/12/2024, et qui s'achèveront sur l'exercice 2025.

2/ Rescrit fiscal :

Lors de la création de la SPL ALEC AIN, la nature fiscale des activités s'est posée.

Une demande de rescrit fiscal portée par FLAME, la Fédération des ALEC, associant les ALEC à cette démarche, afin de considérer l'activité des ALEC comme étant hors champ de la TVA, a été déposée à la Direction de la Législation Fiscale en mars 2022.

La réponse de La Direction de la Législation Fiscale de Bercy a été reçue le 22 août 2024 à l'attention du cabinet d'avocats Arsene Taxand accompagnant la Fédération FLAME et les ALEC conjointes. La DLF écrit dans son introduction, que sa réponse correspond à une demande relevant sur les règles générales applicables aux ALEC.

La DLF explique que les modalités de fonctionnement des ALEC, tout comme les statuts juridiques sous lesquels elles sont constituées, sont très différents d'une ALEC à l'autre. Ainsi les éléments d'analyse ne peuvent être lus comme ayant une portée générale.

Elle invite alors, si une ALEC souhaite obtenir une prise de position formelle opposable, à une démarche locale par la saisine de la Direction Locale des Finances Publiques.

Toutefois, les 1ères analyses effectuées par la DLF sont défavorables sur certains points, au regard, de la SPL ALEC AIN. La 1ère conclusion de cette réponse aboutit à un risque d'assujettissement à la TVA total ou partiel de la SPL ALEC AIN depuis sa création.

A la date d'écriture de l'annexe, une démarche de rescrit fiscal est sur le point d'être déposée auprès de la DDFIP de Bourg ne Bresse. Ce dossier fait suite à un travail étroit de collaboration avec le cabinet AGIR, expert-comptable, le cabinet d'avocat ADALTYS et la Direction Départementale des Finances Publiques de Bourg en Bresse.

La DDFIP accompagnera le dossier de la SPL ALEC AIN auprès de la DLF dès réception du rescrit fiscal local de la SPL ALEC AIN.

Une réponse définitive positionnant la société au regard de l'assujettissement à TVA est attendue sur le 2^e semestre 2025.

3/ Provision pour risques :

Suite à la réforme concernant les CP acquis pendant un arrêt de travail, la SPL a préféré comptabiliser une provision pour risque de 6 235 euros au 31/12/2023. Cette provision a été reprise sur 2024.

Au 31/12/2024, deux provisions ont été comptabilisées :

- CCR DEPARTEMENT risque sur la part variable de 41 000 euros
- Provisions pour risques autres pour 34 000 euros



4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	18 282		
Autres immobilisations incorporelles	5 400		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	125 963		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	43 008		11 270
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	168 972		11 270
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	192 654		11 270

AINDEX
Commissaire aux Comptes

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			18 282	18 282
Autres immobilisations incorporelles			5 400	5 400
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			125 963	125 963
Matériel de bureau, informatique, mobilier		354	53 924	53 924
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		354	179 887	179 887
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		354	203 570	203 570

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	7 628	3 656		11 284
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 758	1 800		3 558
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	43 729	27 430		71 160
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 797	11 434	261	37 970
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	70 526	38 865	261	109 130
TOTAL GENERAL	79 912	44 321	261	123 972

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	3 656				
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 800				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	27 430				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	11 434				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	38 865				
TOTAL GENERAL	44 321				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	6 235	75 000	6 235	75 000
TOTAL Provisions	6 235	75 000	6 235	75 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	6 235	75 000	6 235	75 000
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		75 000	6 235	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	752 397	752 397	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	568	568	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	26 063	26 063	
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	25 246	25 246	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 268	2 268	
Charges constatées d'avance	8 580	8 580	
TOTAL GENERAL	815 122	815 122	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	27 862	6 189	21 673	
Emprunts et dettes financières	236	236		
Fournisseurs et comptes rattachés	101 131	101 131		
Personnel et comptes rattachés	65 572	65 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 977	99 977		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	2 230	2 230		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	19 153	19 153		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	133 051	133 051		
TOTAL GENERAL	449 212	427 539	21 673	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 503			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

AINDEX

Commissaire aux Comptes

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	692 900
Autres créances	2 836
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	1 190
TOTAL	696 925

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	236
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 577
Dettes fiscales et sociales	117 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	185 040

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	8 580	133 051
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	8 580	133 051

Commentaires:

**8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	3 642	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	3 642	100,00

Commentaires: